

Décision n° 2021/09-02
relative à l'accréditation de
l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Institut supérieur d'agriculture - JUNIA
Sigle :	ISA JUNIA
Nom d'usage :	ISA JUNIA
Type :	Privé, EESPIG
Académie :	Lille
Site(s) de l'école :	Lille, Antibes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2019/06-07, n°2016/05-04, n°2013/05/07, n°2010/01-09, n°2009/03-05

Objet de la demande d'accréditation

N.b. L'École ne souhaite pas renouveler les deux formations qui suivent et la fermeture est prévue en juin 2022

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA, **spécialité Paysage**, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Antibes

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA, **spécialité Paysage**, en formation continue, sur le site d'Antibes

Catégorie HP (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA, **spécialité Paysage**, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Lille

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA, **spécialité Paysage**, en formation continue, sur le site de Lille

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA ;
- Vu le rapport établi par Jean-Yves KOCH (membre de la CTI et rapporteur principal), Françoise DELPECH (membre de la CTI et co-rapporteuse), Danièle QUANTIN (experte auprès de la CTI), Philippe LEPOIVRE (expert international auprès de la CTI), Martin LEMAIRE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 septembre 2021 ;
- Entendus Monsieur Thierry OCCRE, Directeur général de JUNIA, Monsieur Joop LENSINK, Directeur des diplômes ISA & ISA Paysage, Monsieur Aymeric GILLET-CHEVAIS, Directeur des programmes apprentissage de JUNIA ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA, spécialité Paysage , sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA, spécialité Paysage , sur le site de Lille	Formation continue	2022	2024-2025	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La commission prend acte de l'arrêt du recrutement de la formation conduisant au titre d'ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA, spécialité paysage, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Antibes, à compter de la rentrée 2022.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour la spécialité Paysage :

- Anticiper et structurer davantage l'évolution des besoins des entreprises (réutilisation de sites industriels qui nécessitent des connaissances en substrat, ...).
- Consolider la démarche compétences en renforçant les disciplines scientifiques fondamentales ou appliquées (végétal, pédologie, hydrologie, chimie, physico-chimie, ...) permettant de mieux suivre l'évolution du marché et de contribuer à sécuriser les évolutions de carrière, en exploitant les synergies avec d'autres disciplines de JUNIA (smart systems, énergies, environnement urbain, ...) et en approfondissant le traitement des mémoires de fin d'études / d'alternance.
- Renforcer la formation par la recherche (veille scientifique) et gagner en autonomie d'étude (recherche bibliographique encadrée).
- Effectuer un recrutement plus sélectif et de profils plus généralistes.
- Mettre à jour le règlement des études concernant les exigences en termes de durée minimale de mobilité internationale sortante, à savoir au minimum 12 semaines réalisées en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti, hors césure.
- Promouvoir la voie de l'apprentissage auprès des femmes afin d'augmenter le taux de féminisation de la population étudiante.
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture - JUNIA, spécialité Paysage	2022	2024-2025

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 septembre 2021

En présence des membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Fabrice LOSSON, Francine PIERRE, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNÉ, Gilles SAINTEMARIE et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2021


Le rapporteur principal
Jean-Yves KOCH

Le greffe





La présidente
Elisabeth CRÉPON

Saisissez du texte ici